



Metz, jeudi 24 mars 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/01523

Pris en application :

Code des transports

Avarie sur ouvrage (Baisse sensible du mouillage garantie)**MOSELLE CANALISEE - BIEF DE THIONVILLE****Limitation de mouillage (tous les usagers - dans les deux sens) (2.7 m)****- à partir du 24/03/2022 à 21:00 au 25/03/2022 à 17:00****o Moselle canalisée (sur le Bief de Thionville)**

entre les pk 277,500 (écluse de Richemont) et pk 269,790 (écluse de Thionville)

Commentaire :

En raison d'un dysfonctionnement sur la vanne n°1 du barrage d'Uckange, le mouillage dans le bief de Thionville entre les PK 277,500 et PK 269,790 n'est plus garantie. Une baisse sensible entre 20 et 50 cm de la retenue normale est observée dans le bief.

Mesdames et messieurs les mariniers et usagers de la voie d'eau devront être vigilants, naviguer à allure réduite et se conformer aux directives qui pourraient leur être données par le personnel en poste aux écluses de Richemont et de Thionville.

Service(s) à contacter :

UTI Moselle, 6, rue de Méric, CS 21052, 57036 METZ CEDEX 7

Tél : 03 87 66 89 14 - Fax : 03 87 66 09 57

Date limite d'affichage :

26/03/2022

Chef Agence

Signé

Stéphane BARELLI